

MAIRIE D'AUZELLES

100, Rue de la Mairie
Le Bourg
63590 AUZELLES
Tél. 04 73 72 22 56
auzelles.mairie@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.auzelles.fr

La population de la commune est en légère progression (396 habitants au 01/01/2023 contre 391 habitants au 01/01/2020). Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, va augmenter de 1.35 points en 2026. La commune n'est pas endettée.

Le budget communal présente un excédent au 31/12/2025, de 470 070.22 €. Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (307 864.71€). L'excédent de la commune s'élève à 162 205.51 €.

1. BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- **Dépenses :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
011 – Charges à caractère général	367 453.64 €
012 – Charges de Personnel	176 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	113 341.78 €
66 – Charges financières	100.00 €
67 – Charges spécifiques	1 000.00 €
014 – Atténuations des produits	7 700.00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	6 584.80 €
023 – Virement à la section d'investissement	114 000.00 €
TOTAL	786 180.22 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 786 180.22 €.

Les principales charges à caractère général concernent les travaux dans les sections (240 403.64 €), les énergies (électricité, carburant, gaz : 31 000 €), l'entretien du matériel et des bâtiments (26 000 €), les assurances (16 300 €), les taxes foncières (10 000 €).

Les charges de personnel représentent 176 000 €. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures (agent en disponibilité). Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à 90% soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités des élus (25 000 €), les subventions aux associations (3 570 €), la participation aux frais de fonctionnement des écoles (14 000 €) et le reversement de l'excédent de 49 361.07 € du budget annexe de la section d'Ailloux et autres (création du budget annexe en 2026).

Les charges spécifiques concernent des annulations de titres antérieurs.

Les attributions de compensation versées à la COCOM sont identiques :

- Versement de la commune à la COCOM :
 - SPANC : 572.80 €
 - SDIS : 7 721.19 €
 - Frais généraux : 1 611.00 €
 - Portage de repas à domicile 1 529.53 €
- Versement de la COCOM à la commune :
 - Reversement taxe professionnelle : 3 744.28 €
- Différence : 7 690.24 € à verser à la COCOM.

Les amortissements s'élèvent à 6 584.80 €.

Le virement à la section d'investissement est de 114 000 €.

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
70 – Produits des services	25 300.00 €
73 – Impôts et taxes	129 950.00 €
74 – Dotations et participations	202 150.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	22 590.00 €
77 – Produits spécifiques	10.00 €
64 – Atténuation de charges	110.00 €
002 – Résultat antérieur	406 070.22 €
TOTAL	786 180.22 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 786 180.22 €.

Les produits des services regroupent les ventes de bois des sections et les redevances d'occupation du domaine public.

Le montant des impôts et taxes progresse du fait de l'évolution annuelles des valeurs locatives (+ 0.8 %) et de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (+ 1.35 points) : 114 000 € d'impôts directs locaux.

Les dotations de l'Etat sont de 202 150 €.

Les autres produits de gestion courante concernent les locations des appartements communaux et de la salle des fêtes.

Les atténuations de charges sont estimées à 110 € et les produits spécifiques à 10 €.

Le résultat antérieur est de 406 070.22 €.

B. Section d'investissement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 258 101.19 €.

Les principaux investissements de l'année 2026 seront les suivants :

- Rénovation de l'éclairage public (led) : 65 000 €
- Voirie 2026 : 50 000 €
- Rénovation de bâtiments publics (projets pour 2027) : 84 000 €

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 258 101.19 €.

Les principales recettes d'investissements de l'année 2026 sont les suivantes :

- Subvention voirie 2026 : Département (18 000 €) + Etat (0 €)
- FCTVA (remboursement TVA) : 11 400 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Section de fonctionnement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 16 727.83 €. La principale dépense est constituée par la dotation aux amortissements (10 851.18 €). Les autres dépenses concernent la fourniture de personnel communal (2 000 €), la taxe foncière (100 €), l'électricité et la consommation d'eau (700 €), le reversement des redevances à l'agence de l'eau (300 €).

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent 16 727.83 €. La redevance assainissement se compose d'une part fixe (90 €) et d'une part variable (1.10 € par m3) qui représente une recette de 5 800 €. Une redevance de performance des réseaux de collecte est prélevée pour le compte de l'agence de l'eau.

B. Section d'investissement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 49 916.75 € : amortissements des subventions (5 435 €), matériel spécifique d'exploitation (10 000 €) et autres matériels (34 481.75 €).

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 49 916.75 € : amortissement des travaux (10 851.18 €) et excédent antérieur reporté (39 065.57 €).